



Service de la Synthèse Budgétaire

OBJET : Projet de décision modificative n°2 d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2016

2016 DFA 59 G

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le budget supplémentaire du Département de Paris pour 2016 que vous avez adopté lors de la séance du Conseil de Paris de juin 2016 s'élevait :

- le budget d'investissement
 - ✓ à 1 294 M€ pour les autorisations de programme ;
 - ✓ à 400 M€ pour les crédits de paiement.
- le budget de fonctionnement à 3 370 M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement
 - ✓ à 1 293 M€ pour les autorisations de programme,
 - ✓ à 400 M€ pour les crédits de paiement.
- le budget de fonctionnement à 3 455 M€.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘
⌘ ⌘ ⌘
⌘

SOMMAIRE

1^{ÈRE} PARTIE – LA DECISION MODIFICATIVE N°3 Ville / N° 2 Département pour 2016

TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DE LA DM3 VILLE / DM2 DEPT

SOUS-TITRE I – L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL.....

SOUS-TITRE II – PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES ET DE RECETTES.....

TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....

2^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET D'INVESTISSEMENT.....

TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....

SOUS-TITRE I – AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES.....

SOUS-TITRE II – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS.....

TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....

SOUS-TITRE I – OPÉRATIONS RÉELLES.....

SOUS-TITRE II – OPÉRATIONS D'ORDRE.....

3^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....

TITRE I – LES RECETTES.....

TITRE II – LES DÉPENSES.....

4^{ÈME} PARTIE – LES PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS.....

**PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°2
(Document budgétaire)**

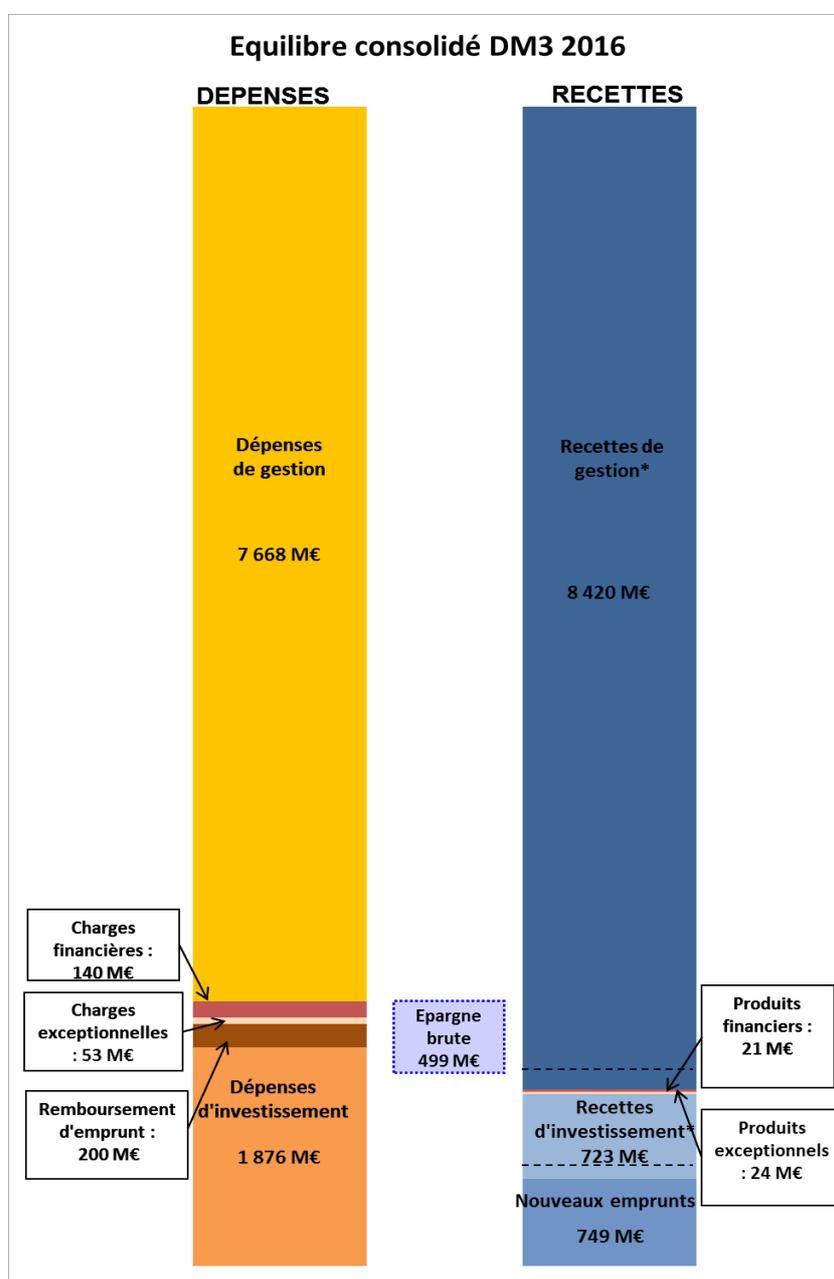
**PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°2
(Individualisation des autorisations de programme)**

1^{ère} Partie : DECISION MODIFICATIVE N°3 POUR LA COMMUNE DE PARIS ET N°2 POUR LE DÉPARTEMENT DE PARIS EN 2016

TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DE LA DM3 POUR LA VILLE ET DE LA DM2 POUR LE DEPARTEMENT

A// L'équilibre général de la DM3 Ville et de la DM2 Département en 2016

Le projet de la DM3 Ville / DM2 Département pour l'exercice 2016 vise à ajuster le budget voté de façon à tenir compte de l'exécution constatée sur les postes décrits ci-après et prévoit essentiellement des inscriptions d'ordre technique. Les inscriptions en dépenses et en recettes réels de fonctionnement aboutissent à une épargne brute de 499 M€, proche du niveau du budget supplémentaire (501 M€). En l'absence de besoin de financement sur l'investissement, l'autorisation d'emprunt demeure inchangée, limitée à 749 M€ (soit le montant du BP).



*Y compris excédents cumulés reportés avant affectation

B// L'évolution des grands postes de dépenses et recettes

▪ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement font l'objet d'une réduction de - 2,4 M€, soit une diminution de - 0,1 % par rapport aux crédits ouverts.

Par ajustement les **subventions d'équipement** et les **dépenses de travaux** sont respectivement diminuées de - 4,6 M€ et - 15,8 M€.

Les **dépenses d'acquisitions** présentent une inscription complémentaire de + 16,4 M€.

Les **autres dépenses réelles d'investissement** évoluent de + 1,6 M€, dont notamment 1,2 M€ de crédits d'études et 181 k€ d'ajustements des comptes de tiers.

▪ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement restent stables.

▪ Les dépenses de fonctionnement

Les inscriptions proposées pour les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4,98 M€, soit une augmentation de 0,06 % par rapport aux crédits ouverts post-BS.

Les **charges à caractère général** progressent de 0,16 M€ en raison de la hausse des frais d'honoraires de notaires (+ 0,46 M€) pour tenir compte du relèvement du montant du compte foncier logement en investissement. Cette inscription nouvelle est partiellement compensée par un transfert de chapitre sur le budget départemental vers les « charges exceptionnelles » (-0,30 M€).

Les **autres charges de gestion courante** augmentent de 1,91 M€ en raison de la progression de l'inscription sur les restitutions de taxes départementales conformément aux montants notifiés par la Direction régionale des finances publiques – Ile-de-France (+ 3,23 M€) partiellement compensée par un ajustement sur le chapitre des « autres charges de gestion courante » (-1,32 M€).

Les **charges exceptionnelles** augmentent de 2,90 M€ principalement sous l'effet d'un mouvement de régularisation de TVA sur l'activité Vélib' au titre des exercices 2009 à 2011 (2,57 M€). La proposition d'inscription intègre, en outre, des mouvements sur le budget départemental dont le transfert de chapitre mentionné ci-dessus (+ 0,3 M€) et la constitution de provisions pour risque correspondant à l'actualisation du niveau de provisions règlementaires (+ 0,04 M€).

▪ Les recettes de fonctionnement

Les inscriptions proposées pour les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2,59 M€, soit une hausse de 0,03 % par rapport aux crédits ouverts post-BS.

Les **produits exceptionnels** progressent de 2,59 M€ sous l'effet combiné, d'une part, d'un mouvement de régularisation en matière de TVA (+ 2,57 M€) correspondant à la récupération d'un crédit de TVA sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité au titre des exercices 2012-

2014 et, d'autre part, d'une reprise de provision pour risque sur le budget départemental (+ 0,02 M€).

TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Précision méthodologique :

Les secteurs présentés correspondent aux fonctions définies par les instructions budgétaires et comptables M14 et M52. Pour permettre une présentation consolidée Ville et Département et afin de garantir une présentation exhaustive des politiques publiques susmentionnées, il est toutefois procédé aux regroupements suivants :

	Fonctions Ville	Fonctions Département
Logement	7	72, 70
Aménagement et services urbains, environnement	81, 82, 83 + Halles, Voies sur berges (020)	71, 8, 61, 73
Développement économique	9	9
Culture	3	31
Aide sociale et solidarité	5	5, 4
Famille	6	
Sport et jeunesse	4	32, 33
Enseignement et formation	2	2
Sécurité	1 + subvention à la PP (020)	1
Services généraux	0 hors Halles, Voies sur berges et subvention à la PP	0

De plus, les budgets présentés ci-après sont exprimés en crédits de paiement réels, et n'incluent pas les « crédits d'ordre » dédiés à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière.

- Aménagement, Services Urbains et Environnement

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement progressent de **3,03 M€** dont 2,57 M€ au titre de la récupération d'un crédit de TVA sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité au titre des exercices 2012-2014. La Ville de Paris conteste. Par ailleurs, le relèvement du montant du compte foncier logement nécessite l'inscription d'une dépense de 0,46 M€ pour le paiement des frais d'honoraires. Cette progression est financée par transferts de chapitre (voir fonction « services généraux » ci-dessous).

Les **recettes de fonctionnement** progressent de 2,57 M€ correspondant à la récupération d'un crédit de TVA sur les dépenses de fonctionnement de la collectivité au titre des exercices 2012-2014.

- Culture

Les **dépenses d'investissement** consacrées à la culture progressent de 0,2 M€ sur les chapitres en compte de tiers pour les travaux dans les musées parisiens notamment.

- **Services Généraux**

Les **dépenses de fonctionnement** progressent de **1,95 M€**, sous l'effet contracté de la majoration des restitutions de taxes départementales (+ 3,23 M€) et de l'ajustement à la hausse des inscriptions pour la constitution de provisions pour risques et créances sur le budget départemental (+ 0,04 M€) partiellement compensées par des transferts de chapitres à hauteur de (-1,32 M€).

Les **recettes de fonctionnement** sont augmentées de **0,02 M€** correspondant à reprise de provision pour risque sur le budget départemental.

Les **dépenses d'investissement** sont diminuées de **2,6 M€**.

2^{ème} Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

A l'issue du budget supplémentaire adopté lors du Conseil de Paris de juin 2016, les dotations budgétaires du Département de Paris pour 2016 sont établies à :

- à 1 294 M€ pour les autorisations de programme ;
- à 400 M€ pour les crédits de paiement.

A l'occasion de la décision modificative N°2 pour le Département de Paris, les variations proposées aboutissent à l'inscription de :

- - 581 k€ pour les autorisations de programme ;
- 17,6 k€ pour les crédits de paiement, qui recouvrent uniquement des dépenses réelles.

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires du Département de Paris en investissement à :

- 1 293 M€ pour les autorisations de programme ;
- 400 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

Les autorisations de programme

Autorisations de programme nouvelles

Les autorisations de programme du département diminuent de 581 k€.

Les propositions se répartissent ainsi entre les différentes missions du Département :

Mission	Libellés	Autorisations de programme DM3 2016	
		Dépenses	Recettes
80000	Affaires scolaires	900 000	0
Missions organiques		900 000	0
90010	Subventions d'équipement	-1 481 000	0
Missions transversales		-1 481 000	0
TOTAL GENERAL		-581 000	0

Missions organiques

Les missions organiques correspondent aux politiques mises en œuvre par les différentes directions du Département.

Dépenses

- Une inscription de 0,9 M€ sur les autorisations de programme est proposée.

AFFAIRES SCOLAIRES.....0,9 M€

0,5 M€ correspondent à des travaux pour la sécurisation des collèges et 0,4 M€ pour le marché de performance énergétique pour la rénovation des collèges.

Missions Transversales

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT.....-1,5 M€

Ces mouvements correspondent à un transfert du département vers la ville dans le cadre de la loi NOTRÉ.

Situation des autorisations de programme en cours

A l'issue du vote du budget supplémentaire pour 2016 au Conseil de Paris de juin, le montant net cumulé des autorisations de programme en cours s'élevait à 1,294 Md€.

Après le vote de la décision modificative n°2, le montant net cumulé des autorisations de programme (opérations réelles et opérations d'ordre confondues) s'élèvera à 1,293 Md€.

	Dépenses
Autorisations de programme nettes cumulées avant le vote de la DM2	1 293 859 784,68
DM2	-581 000,00
Total des Autorisations de programme nettes cumulées après le vote du DM2	1 293 278 784,68

Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par mission, en dépenses.

Mission	Libellés	Stock net après	Vote DM2	Stock net après
		BS 2016	2016	DM2 2016
05000	Systèmes et technologies de l'information	150 000,00	0,00	150 000,00
10000	Ressources humaines	114 420,43	0,00	114 420,43
12000	Finances et Achats	56 760,00	0,00	56 760,00
13000	Immobilier, logistique et transports	547 703,17	0,00	547 703,17
21000	Patrimoine et architecture	1 486 575,36	0,00	1 486 575,36
30000	Familles et petite enfance	6 591 544,41	0,00	6 591 544,41
34000	Action sociale, enfance et santé	36 189 958,26	0,00	36 189 958,26
40000	Affaires culturelles	1 201 748,43	0,00	1 201 748,43
50000	Finances	6 931 798,00	0,00	6 931 798,00
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	4 761 491,20	0,00	4 761 491,20
60000	Urbanisme	1 067 283,51	0,00	1 067 283,51
80000	Affaires scolaires	98 880 745,52	900 000,00	99 780 745,52
88000	Jeunesse et sports	0,00	0,00	0,00
Missions organiques		157 980 028,29	900 000,00	158 880 028,29
90000	Dons et legs	3 017 042,03	0,00	3 017 042,03
90001	Etudes	1 005 792,70	0,00	1 005 792,70
90002	Grands projets de renouvellement urbain	50 436 765,81	0,00	50 436 765,81
90003	Action en faveur des personnes handicapées	5 290 069,13	0,00	5 290 069,13
90004	Opérations sous mandat	2 138 206,10	0,00	2 138 206,10
90005	Schéma directeur informatique	4 635 093,94	0,00	4 635 093,94
90006	Compte foncier	3 126 965,93	0,00	3 126 965,93
90007	Avances de trésorerie	0,00	0,00	0,00
90010	Subventions d'équipement	1 058 983 904,88	-1 481 000,00	1 057 502 904,88
90011	Avances sur marchés	5 845 915,87	0,00	5 845 915,87
90012	Budget participatif parisien	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00
Missions transversales		1 135 879 756,39	-1 481 000,00	1 134 398 756,39
TOTAL GENERAL		1 293 859 784,68	-581 000,00	1 293 278 784,68

Les crédits de paiement

Les variations des inscriptions proposées à la présente décision modificative représentent 17,6 k€

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 195 890,00	-
21	Immobilisations corporelles	2 100 000,00	-
23	Immobilisations en cours	- 3 500 000,00	-
26	Participations et créances	200 000,00	-
45	Opérations pour compte de tiers	4 110,00	-
OPERATIONS D'ORDRE		17 552,00	17 552,00
021	Virement de la section de fonctionnement	-	19 990,00
040	Opérations d'ordre de transfert	17 552,00	37 542,00
TOTAL GENERAL		17 552,00	17 552,00

En complément de la présentation par chapitres, le tableau suivant présente la répartition des inscriptions par direction :

Directions	Dépenses	Recettes
OPERATIONS REELLES	0,00	0,00
Affaires scolaires	4 110,00	0,00
Finances (Services communs)	-4 110,00	0,00
OPERATIONS D'ORDRE	17 552,00	17 552,00
Finances (Services communs)	17 552,00	17 552,00
TOTAL GENERAL	17 552,00	17 552,00

Opérations réelles

Dépenses

AFFAIRES SCOLAIRES.....4,1 k€

Cette inscription correspond à un ajustement sur le chapitre des comptes de tiers.

3^{ème} Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Après le vote du budget supplémentaire à la séance du Conseil de juin 2016, le budget de fonctionnement du Département s'établit à 3 370,27 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées à la présente décision modificative n°2 s'élèvent à 85,17 M€.

Les mouvements sont les suivants :

en recettes :

- participation de la Ville à l'équilibre du budget du Département.....+ 85,15 M€
- produits exceptionnels.....+ 0,02 M€

+ 85,17 M€

en dépenses :

- charges de personnel.....+ 0,50 M€
- charges à caractère général.....- 0,30 M€
- charges exceptionnelles.....+ 0,34 M€
- atténuations de produits.....+ 84,65 M€
- prélèvement sur ressources.....- 0,02 M€

+ 85,17 M€

TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions retenues en recettes pour la décision modificative n°2 du Département sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	Budget supplémentaire 2016	Variation DM2 2016	Montant nouveau budget 2016
FISCALITE	2 389 089 662,00	0,00	2 389 089 662,00
Impôts directs locaux	1 305 145 625,00	0,00	1 305 145 625,00
Impôts indirects	1 083 944 037,00	0,00	1 083 944 037,00
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	57 694 242,00	0,00	57 694 242,00
Concours de l'Etat	3 298 996,00	0,00	3 298 996,00
<i>Dotation globale de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Dotations de compensation</i>	<i>3 298 996,00</i>	<i>0,00</i>	<i>3 298 996,00</i>
Autres participations	54 395 246,00	0,00	54 395 246,00
CONTRIBUTION D'EQUILIBRE DE LA VILLE	436 231 294,76	85 148 904,00	521 380 198,76
AUTONOMIE	10 600 000,00	0,00	10 600 000,00
INSERTION	265 450 233,00	0,00	265 450 233,00
PRODUITS D'EXPLOITATION	116 585 465,00	0,00	116 585 465,00
Produits des services, du domaine et ventes diverses	565 965,00	0,00	565 965,00
Autres produits de gestion courante	116 019 500,00	0,00	116 019 500,00
PRODUITS FINANCIERS	1 390 255,00	0,00	1 390 255,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS	92 630 000,00	17 552,00	92 647 552,00
ATTENUATION DE CHARGES	495 000,00	0,00	495 000,00
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	100 000,00	0,00	100 000,00
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
TOTAL	3 370 266 151,76	85 166 456,00	3 455 432 607,76

L'inscription de 85,17 M€ proposée en recettes à la deuxième décision modificative 2016 résulte des mouvements suivants :

Sur les produits exceptionnels, une reprise de provisions pour risques est effectuée à hauteur de 0,02 M€.

Compte-tenu de ces mouvements, il est proposé une majoration de 85,15 M€ de la contribution d'équilibre versée par le budget de la Ville.

TITRE II - LES DEPENSES

Les inscriptions retenues en dépenses pour la décision modificative n°2 du Département sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	Budget supplémentaire 2016	Variation de la DM 2016	Montant nouveau budget 2016
CHARGES DE PERSONNEL (y compris contrats d'avenir)	198 249 647,00	500 000,00	198 749 647,00
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65	899 921 381,60	-300 000,00	899 621 381,60
Charges à caractère général	96 923 918,55	-300 000,00	96 623 918,55
Autres charges de gestion courante	802 997 463,05	0,00	802 997 463,05
<i>Aides sociales (hors subventions)</i>	692 593 340,00	0,00	692 593 340,00
<i>Subventions de fonctionnement</i>	37 425 274,00	0,00	37 425 274,00
<i>Dotation de fonctionnement des collègues</i>	19 702 000,00	0,00	19 702 000,00
<i>Fonds de solidarité logement</i>	23 350 000,00	0,00	23 350 000,00
<i>Autres charges de gestion courante</i>	29 926 849,05	0,00	29 926 849,05
PARTICIPATIONS	407 628 266,00	0,00	407 628 266,00
STIF	381 534 855,00	0,00	381 534 855,00
Caisses des écoles	5 619 700,00	0,00	5 619 700,00
Enseignement privé	20 473 711,00	0,00	20 473 711,00
AUTONOMIE	152 356 545,19	0,00	152 356 545,19
INSERTION	426 061 138,86	0,00	426 061 138,86
CHARGES FINANCIÈRES	100 000,00	0,00	100 000,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 480 374,99	337 542,00	5 817 916,99
ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 047 529 858,00	84 648 904,00	1 132 178 762,00
PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES	137 088 940,12	-19 990,00	137 068 950,12
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	94 000 000,00	0,00	94 000 000,00
DÉPENSES IMPRÉVUES	1 850 000,00	0,00	1 850 000,00
TOTAL	3 370 266 151,76	85 166 456,00	3 455 432 607,76

Les variations proposées dans le cadre de la décision modificative n°2 atteignent un montant de 85,17 M€.

Les charges de personnel sont ajustées à la hausse de 0,50 M€ (ajustement technique entre collectivité, le budget de la Ville ayant été diminué d'autant).

Les charges à caractère général baissent de 0,30 M€ en raison d'un transfert technique pour abonder les charges exceptionnelles.

Les charges exceptionnelles sont majorées de 0,34 M€ afin d'ajuster le niveau des provisions pour risques et créances douteuses.

Les atténuations de produits sont majorées de 84,65 M€, sous l'effet d'un transfert technique de 82,05 M€ au titre de la contribution du Département à l'Ajustement des finances publiques (CRFP) et d'une hausse de 2,6 M€ au titre des restitutions de taxes départementales conformément aux montants notifiés par la Direction régionale des finances publiques – Ile-de-France. Ce mouvement est partiellement compensé par des transferts de chapitre sur le budget de la Ville.

Compte-tenu de ces mouvements, l'autofinancement volontaire peut être diminué de 0,02 M€, montant suffisant pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.